



CS 1.08

Préfecture du Terr. de Belfort	
22 FEV. 2007	du mercredi 14 février 2007
Service Courrier	

Collecte des déchets végétaux : bilan de la concertation avec les collectivités locales - Orientations et financement

RAPPORT
Présenté par Monsieur Emile GEHANT
Président

Le 20 septembre 2006, le conseil syndical du SERTRID a adopté les propositions d'aménagement susceptibles d'améliorer le service de collecte des déchets végétaux sur le plan qualitatif et quantitatif.

A l'issue, le SERTRID a engagé une concertation avec les collectivités locales qui accueillent un site de collecte des déchets végétaux. Cette concertation avait pour objectif d'amener les communes à se prononcer sur les propositions relatives aux critères d'implantation, aux nouveaux aménagements avec les différents accès aux bennes, au financement partenarial et à la communication.

Des rencontres sont intervenues avec 29 des 30 communes qui bénéficient d'une mise à disposition de bennes à déchets verts. Ces entretiens permettent de dresser un premier bilan et de déterminer plusieurs orientations.

1) Les propositions du SERTRID

Les collectivités locales s'inscrivent pleinement dans l'objectif du SERTRID qui vise à capter le gisement potentiel des déchets végétaux évalué à 16 000 T, pour des raisons financières, des questions liées à l'environnement et l'attachement de la population au maintien de ce service.

En 2006, 10 942 tonnes de déchets verts ont été collectées, contre 9 166 tonnes en 2004, soit une progression de 1 776 tonnes (+ 19,37 %)

Les collectivités locales approuvent les propositions adoptées par le comité syndical du SERTRID concernant les critères d'attribution des bennes, les aménagements des sites, (faciliter les accès aux bennes), ainsi que le mode de financement.

I) Les accès aux bennes

Les collectivités locales souhaitent un autre type d'accès et s'orientent sur les axes suivants :

- Plate forme (modul béton ou acier galvanisé)
- Quai terrassé
- Quai de recul
- Maintien de la passerelle

II) Le financement

Les collectivités locales approuvent la proposition de financement partenarial sur la base suivante :

- 25 % Conseil Général ;
- 25 % communes desservies au prorata du nombre d'habitants ;
- 25 % les entités, CAB, SICTOM, SIVOM ;
- 25 % SERTRID.

A ce jour, le SERTRID et les communes consultées ont émis un avis favorable. Le SICTOM, le SIVOM, la CAB et le Conseil Général n'ont pas été officiellement consultés et compte tenu du coût global (aménagement du site plus accès aux bennes) soit environ 70 000 €, le SERTRID pourrait proposer à ces quatre entités une implication financière pour une période de 5 à 6 ans soit la réalisation de 5 à 6 sites annuels.

III) L'attribution des bennes supplémentaires

CAB → 3 bennes supplémentaires

1 benne attribuée pour les communes de Morvillars et Méziré
2 bennes attribuées sur le secteur de Cravanche et Belfort

SIVOM → 3 bennes supplémentaires

1 benne attribuée pour les communes de Joncherey, Delle
1 benne attribuée à Grandvillars (accord de principe)
1 benne attribuée sur le secteur de Suarce, Chavannes les Grands, Chavanatte

SICTOM → 4 bennes supplémentaires

1 benne supplémentaire attribuée sur le secteur de Giromagny, Rougegoute soit 7 000 habitants (accord de principe)
2 bennes supplémentaires sur le secteur du Haut Rhin (?)
1 benne supplémentaire sur le secteur de Lachapelle Sous Rougemont (?)

Conclusion :

Les collectivités locales sont prêtes à s'engager aux côtés du SERTRID dans la réalisation des aménagements des sites et à opter pour des nouveaux types d'accès aux bennes. Cette

implication est conditionnée par le financement partenarial. Début 2007, le SERTRID doit saisir les quatre entités concernant leur engagement financier.

A la demande du SERTRID, les collectivités locales adresseront un courrier début de l'année 2007 précisant leurs engagements sur l'ensemble des propositions.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

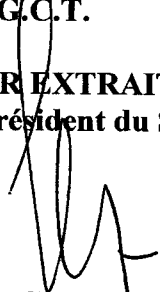
Le Comité Syndical, à l'UNANIMITE :

- **PREND ACTE** de ce bilan ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du SERTRID à prendre attache auprès du Président du Conseil Général, de la Communauté d'Agglomération Belfortaine, du SICTOM et du SIVOM pour obtenir les financements

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée par extrait le 22 FEV. 2007 conformément au C.G.C.T.

Dépôt en Préfecture le 22 FEV. 2007

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président du S.E.R.T.R.I.D.


Emile GEHANT

Annexe 1 : Bilan tonnage 2004 à 2006 SERTRID
Annexe 2 : Bilan tonnage 2004 à 2006 CAB
Annexe 3 : Bilan tonnage 2004 à 2006 SIVOM
Annexe 4 : Bilan tonnage 2004 à 2006 SICTOM
Annexe 5 : Tableau récapitulatif de la concertation
Annexe 6 : Lettres collectivités locales

Préfecture du Terr. de Belfort
22 FEV. 2007
Service Courrier